

[Français]

LE CHÔMAGE

ON DEMANDE L'OCTROI DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES
DESTINÉS AUX PROGRAMMES CANADA AU TRAVAIL ET
JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le niveau alarmant du chômage est de nature à nuire à l'économie du pays, je propose appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Janelle):

Que la Chambre recommande que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fasse connaître sans délai les crédits destinés aux programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail, afin de rassurer les victimes du chômage qui sont très nombreuses dans l'Est du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR CANADA

LA NOMINATION DE L'HONORABLE BRYCE MACKASEY À LA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la nomination, qu'il a annoncée hier soir, de M. Bryce Mackasey au poste de président du conseil d'administration d'Air Canada.

Étant donné cette étonnante nouvelle, puisque la société Air Canada est l'une des rares sociétés de la Couronne à être tenues en très haute estime par la population, qu'elle a toujours été relativement exempte de l'influence politique de plusieurs gouvernements successifs et que, comme l'a dit mon collègue, le député d'Annapolis Valley, elle a réalisé des profits dernièrement, et étant donné que d'un seul coup, le premier ministre vient de porter atteinte à l'indépendance, à l'objectivité et peut-être aussi à l'efficacité d'Air Canada, en raison des antécédents de M. Mackasey à la Commission d'assurance-chômage et aux Postes, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il a fait cette nomination, surtout à la lumière du rapport Estey de 1975 qui disait au sujet de la nomination de hauts fonctionnaires à des postes d'administrateurs—

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me paraît claire.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député était sur le point, après un long préambule, de poser une question au premier ministre. J'ai remarqué qu'il a utilisé le terme «porter atteinte» relativement à la nomination d'un ancien ministre à la tête du conseil d'administration d'Air Canada.

Pour autant que je me souvienne, le député n'a jamais dit de l'honorable Bryce Mackasey, alors qu'il était ministre ou présent à la Chambre, qu'il n'était pas un homme d'honneur, intelligent ou compétent. Selon le raisonnement du député, je suis forcé de conclure qu'un homme qui a bien servi son pays à la Chambre est incapable de le bien servir ailleurs. Ce n'est pas ainsi que raisonne le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que, parlant de son nouveau rôle, M. Mackasey a dit tout d'abord aujourd'hui qu'il allait continuer de prononcer des discours politiques, bien que plus discrètement, puisqu'il entendait peindre les appareils en vert, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il croit que le président Mackasey assumera d'une façon satisfaisante ses nouvelles fonctions à la tête du conseil d'administration d'Air Canada, s'il s'agit pour lui simplement d'une affectation temporaire en attendant un nouveau départ de sa carrière politique, et s'il tient ces déclarations pour parfaitement compatibles avec son rôle à la tête d'une importante société de la Couronne?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je doute fort que le député rapporte textuellement les propos de M. Mackasey. Je ne puis croire que M. Mackasey les ait tenus. D'après moi, le député ne cite pas ses propos fidèlement.

● (1117)

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le premier ministre vérifie lui-même ces observations et qu'il consulte également le rapport Estey pour voir si cette nomination à Air Canada est acceptable.

Étant donné qu'il semble n'y avoir eu aucune consultation, ni avec Air Canada ni avec qui que ce soit qui connaisse quelque chose dans le domaine de l'aviation, par exemple avec le ministre des Transports, et que, pour toute réaction, le cabinet s'est contenté d'applaudir, le premier ministre pourrait-il nous dire, compte tenu de la rapidité avec laquelle s'effectuent les changements technologiques, de la complexité de plus en plus grande des services aériens voyageurs et de l'importance des problèmes qu'il faudra résoudre dans les mois qui viennent en ce qui concerne les lignes aériennes nationales canadiennes, sur quels critères on s'est fondé pour désigner M. Mackasey à cette fonction importante et délicate?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député voudrait que je vérifie ce qu'a dit M. Mackasey. J'ai demandé à mon collègue de m'assurer qu'il avait bel et bien dit qu'il continuerait à parler de l'unité nationale. Pour ce député et pour le parti d'en face, il est naturel de penser que lorsqu'une personne parle d'unité nationale, elle fait de la politique. Nous estimons au contraire qu'il est du devoir de tous les Canadiens de s'intéresser à cette question.